

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS EUROSCOLA

Concours 2017-2018

Article 1. Présentation du jeu-concours Euroscola

Le Bureau en France du Parlement européen, 288 boulevard Saint-Germain, 75341 Paris Cedex 07, organise un jeu-concours en ligne intitulé jeu-concours Euroscola.

Ce jeu-concours a pour objectif de sélectionner des **classes/groupes d'élèves de 2^{nde} et de 1^{ère}** qui gagneront l'opportunité de se rendre au Parlement européen à Strasbourg pour une journée de simulation parlementaire Euroscola en compagnie de classes des autres nationalités de l'Union européenne, entre octobre 2018 et juin 2019.

La sélection sera opérée sur la base d'un quiz de 15 minutes sur connaissances sur l'Union européenne (UE), constitué de 30 questions à choix multiples sélectionnées de manière aléatoire par le site Internet www.euroscola.fr.

Le concours est organisé sur l'ensemble du territoire français. Dans l'élaboration finale de la liste des classes/groupes gagnants et afin de favoriser l'équilibre géographique des classes/groupes sélectionnés, il y aura un gagnant pour chacune des treize régions académiques métropolitaines¹ et un gagnant pour chacune des trois circonscriptions électorales d'Outre-mer actuellement définies².

¹ Liste des régions académiques métropolitaines (académie) : Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble) ; Bourgogne-Franche-Comté (Besançon, Dijon) ; Bretagne (Rennes) ; Corse ; Grand-Est (Nancy-Metz, Reims, Strasbourg) ; Ile-de-France (Créteil, Paris, Versailles) ; Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Amiens, Lille) ; Normandie (Caen, Rouen) ; Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Limoges, Poitiers) ; Occitanie (Montpellier, Toulouse) ; Centre-Val-de-Loire (Orléans-Tours) ; Pays de la Loire (Nantes) ; Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille, Nice).

² Liste des circonscriptions électorales européennes d'Outre-mer (Lieu) : Océan Atlantique-Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon) ; Océan Indien-Collectivités d'Outre-mer (La Réunion, Mayotte) ; Océan Pacifique-Collectivités uniques (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

NB : Pour des raisons d'organisation, les gagnants des circonscriptions Océan Atlantique-Départements d'Outre-mer et Océan Indien-Collectivités d'Outre-mer seront invités à une journée Euroscola au cours du second semestre 2018, soit entre octobre et décembre 2018 ; le gagnant de la circonscription Océan Pacifique-Collectivités uniques sera invité à une journée Euroscola au premier semestre 2019, idéalement entre janvier et mars 2019.

Un lycée ne peut pas participer à une journée Euroscola deux années consécutives³.

Le jeu-concours est constitué d'une phase d'entraînement et d'une phase de sélection.

Article 2. Mise à disposition du règlement

Le règlement du jeu-concours " Euroscola " est consultable et téléchargeable sur le site Internet www.euroscola.fr.

Une copie de ce règlement peut être adressée à titre gratuit et par voie électronique, à toute personne en faisant la demande écrite au Bureau en France du Parlement européen, pendant la période de l'entraînement et du jeu-concours (soit du 18 décembre 2017 au 8 juin 2018). Cette demande doit être adressée par courrier électronique à l'adresse email epparis@ep.europa.eu.

Article 3. Phase d'entraînement

La phase d'entraînement est disponible sur site et interface applicative.

Le module d'entraînement est disponible à partir du 18 décembre 2017 afin de laisser suffisamment de temps aux élèves pour se familiariser individuellement avec le quiz et approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement du Parlement européen et de l'Union européenne en général. Ce module d'entraînement est accessible tout au long de l'année scolaire 2017 - 2018 et sert d'outil pédagogique pour les professeurs, les élèves et le grand public. Les questions sont basées sur le programme scolaire des classes de 2^{nde} et de 1^{ère}.

La phase d'entraînement s'adresse à tous sans restriction, sur inscription préalable sur le site internet www.euroscola.fr (par email, Facebook ou Twitter).

Article 4. Phase de sélection

La phase de sélection du jeu-concours se tiendra uniquement sur le site www.euroscola.fr. Elle se déroulera :

- **du 12 au 23 mars 2018** pour les académies de France métropolitaine et pour les académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- **du 26 mars au 6 avril 2018** pour l'académie de La Réunion⁴ ;

³ Les lycées lauréats de journées Euroscola lors du concours pour l'année scolaire 2016-2017 (concours en mars 2017, journées Euroscola entre septembre 2017 et juin 2018) ne peuvent être gagnants pour ce concours. Ils pourront être de nouveau gagnants à l'issue du concours 2018-2019 (journées Euroscola entre septembre 2019 et juin 2020).

⁴ En vacances scolaires pendant la période du 12 au 24 mars inclus.

- **du 28 mai au 8 juin 2018** pour les académies de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna⁵).

La sélection sera opérée sur la base d'un quiz d'une durée de 15 minutes constitué de 30 questions à choix multiples sélectionnées de manière aléatoire par le site Internet www.euroscola.fr.

Article 5. Inscription au jeu-concours

Afin de participer au jeu-concours, il est nécessaire de s'inscrire directement sur le site www.euroscola.fr :

1. L'enseignant(e) s'inscrit et valide son inscription par email ;
2. L'enseignant(e) renseigne une liste d'adresses électroniques d'élèves via une page d'administration ;
3. Les élèves reçoivent par email une invitation ; ils s'inscrivent en suivant le lien reçu par email et sont automatiquement ajoutés à l'équipe de l'enseignant référent ;
4. L'enseignant(e) a accès à une page d'administration servant à gérer son groupe (ajout, modification, suppression d'utilisateurs).

Un groupe doit être constitué d'au moins dix élèves. Un enseignant peut être référent de plusieurs groupes d'élèves ; il doit alors faire une inscription par groupe avec une adresse électronique différente pour chaque groupe⁶.

En s'inscrivant au jeu-concours, l'enseignant référent du groupe reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte sans condition et sans réserve les conditions de participation au jeu-concours Euroscola. Le non-respect d'une des conditions du règlement entraîne la nullité de la participation.

Article 6. Règles du jeu-concours

La phase de sélection du jeu-concours est ouverte exclusivement aux groupes de 2^{nde} et de 1^{ère}, préalablement inscrits via le formulaire d'inscription selon les modalités décrites à l'article 5 ci-dessus.

Pendant les 12 jours du jeu-concours, tous les membres d'un groupe, encadrés par leur enseignant(e) référent(e), prendront part au quiz en répondant, lors d'une session d'une **durée maximale de 15 minutes, à 30 questions** sélectionnées de manière aléatoire. Les

⁵ Les dates du concours pour les académies de la circonscription Océan Pacifique-Collectivités uniques sont décalées par rapport aux autres académies en raison du rythme scolaire différent de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna : la rentrée s'effectue le 5 février à Wallis-et-Futuna et le 19 février 2018 en Nouvelle-Calédonie.

⁶ Un compte par groupe d'élèves.

participants doivent répondre à chaque question. Il n'est pas possible de revenir à la question précédente.

Chaque participant a la **possibilité de jouer une seconde fois afin d'atteindre le meilleur score possible**. Il n'est pas obligatoire de faire ces deux essais à la suite, cependant ils doivent être effectués durant la période impartie au jeu-concours pour chaque région.

Après chaque essai, un email de confirmation indiquant le résultat obtenu sera envoyé à l'adresse email renseignée dans le formulaire. L'enseignant(e) référent(e) du groupe reçoit une copie de ce message.

Le score final de chaque participant est le résultat le plus élevé de ses deux essais⁷.

Le score du groupe est la moyenne des scores des participants, pondérée par le nombre de participants (voir article 8 ci-après). NB : pour que la participation du groupe soit valide, il faut qu'au moins dix élèves aient joué. Seuls les scores des élèves sont pris en compte pour le calcul du score du groupe.

Article 7. Modalités de participation (compatibilité navigateurs Internet)

Avant de démarrer le premier essai, il convient de vérifier si l'ordinateur sur lequel se jouera le quiz remplit les conditions techniques.

En effet, le site sera optimisé pour les navigateurs Internet suivants :

- Chrome (dernière version) ;
- Opera (dernière version) ;
- Firefox (dernière version) ;
- Safari (dernière version) ;
- Internet Explorer 9, 10 et 11 ;
- Le site sera compatible avec Internet Explorer 8. Le design et les animations du site pourront varier sur cette version ;
- Le support d'Internet Explorer 6 et 7 n'est pas assuré, Microsoft ne supportant plus ces anciens navigateurs.

⁷ NB : il n'est pas obligatoire d'effectuer deux essais. Si un participant ne fait qu'un essai, le résultat obtenu est son score final.

Article 8. Calcul des scores

Chaque essai validé par un participant durant la période du jeu-concours (deux essais au maximum) est enregistré dans la base de données du site www.euroscola.fr.

Les résultats sont calculés de la manière suivante :

- Pour chaque bonne réponse : 1 point.
- Pour chaque mauvaise réponse : 0 point.
- Pas de réponse : 0 point.

Le score final du participant est le résultat le plus élevé de ses deux essais.

Le score du groupe est la moyenne des scores des participants (exprimée en pourcentage), pondérée de la façon suivante : + 0,33 points de pourcentage par participant au-delà de 10 (nombre minimal), dans la limite d'un « bonus » de 4,66 points de pourcentage. Le score d'un groupe ne peut être supérieur à 100 après pondération⁸.

Si deux groupes obtiennent le même score, le chronomètre permet de les départager.

Article 9. Résultats et choix de la date de participation à la journée Euroscola

Les **résultats** seront annoncés le **16 avril 2018** pour les académies de France métropolitaine ainsi que pour les académies des circonscriptions Océan Atlantique-Départements d'Outre-mer et Océan Indien-Collectivités d'Outre-mer, et le **15 juin 2018** pour les académies de la circonscription Océan Pacifique-Collectivités uniques. Tous les participants recevront un email avec les résultats.

Les gagnants recevront les informations nécessaires pour leur participation à la journée Euroscola à Strasbourg. Un lien vers un calendrier en ligne des journées Euroscola permettant de sélectionner la date de participation (selon disponibilité) sera envoyé aux lauréats par un email séparé. Dans des cas exceptionnels, le Bureau en France du Parlement européen se réserve le droit de modifier ce calendrier. Les groupes auront alors 30 jours pour renseigner la date de leur choix. Passé ce délai, le Bureau en France du Parlement européen se réserve le droit d'annuler la participation de la classe à la journée Euroscola.

Les résultats seront publiés sur le site du jeu-concours et pourront être partagés sur les réseaux sociaux du Bureau en France du Parlement européen :

Twitter : @PE_FRANCE

Facebook : Parlement européen en France

Instagram : parlementeuropeen

⁸ Exemple : un groupe constitué de 20 élèves obtient une moyenne de 66%. Il y a 10 participants de plus que le minimum, donc le bonus est de $10 \times 0,33$ soit 3,3 points de pourcentage. Le score du groupe est donc $66\% + 3,3\% = 69,3\%$.

Article 10. Fraudes

Les groupes doivent se conformer au règlement. S'il est constaté qu'il y a eu fraude de quelque sorte que ce soit, le Bureau en France du Parlement européen se réserve le droit de supprimer le compte du groupe ou d'invalider sa participation à la journée Euroscola.

Article 11. Confidentialité et libertés

Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser le jeu-concours et les journées Euroscola. Conformément à la politique en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du Parlement européen, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au Bureau en France du Parlement européen à l'adresse visée plus haut (article 1).

Article 12. Responsabilité du Bureau en France du Parlement européen

Le Bureau en France du Parlement européen se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de modifier la période du jeu-concours, si les circonstances l'exigent. La responsabilité du Bureau en France du Parlement européen ne saurait être engagée.

Le Bureau en France du Parlement européen ne pourrait être tenu responsable :

- en cas de problème technique lié au réseau Internet ou à l'infrastructure matérielle ou logicielle limitant l'accès au jeu-concours et son bon déroulement ;
- des fraudes commises par un groupe vis-à-vis des autres groupes.

Le Bureau en France du Parlement européen se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'il considérera nécessaires afin d'assurer le respect du présent règlement.

Article 13. Présentation du prix : la journée Euroscola

Les gagnants du jeu-concours auront l'opportunité de partir à Strasbourg afin de découvrir le Parlement européen le temps d'une journée. En effet, les élèves des groupes sélectionnés participeront à une simulation parlementaire dans l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg.

Le Bureau du Parlement européen à Strasbourg dispose d'un budget spécifiquement alloué à l'organisation des journées Euroscola. Chaque groupe percevra une aide financière⁹.

⁹ Le détail des modalités est communiqué sur demande écrite au Bureau en France du Parlement européen, pendant la période du jeu-concours (soit du 18 décembre 2017 au 8 juin 2018). Cette demande doit être adressée par courrier électronique à l'adresse email epparis@ep.europa.eu.

Le programme Euroscola admet un maximum de 24 élèves par groupe¹⁰. Seuls un accompagnateur pour dix élèves et un journaliste local pour l'ensemble du groupe sont autorisés à participer au programme Euroscola. Ils sont pris en compte en plus du nombre maximum de participants. D'autres adultes peuvent assister au programme en tant qu'observateurs, mais aucun frais les concernant ne sera pris en charge par le Parlement européen. Dans le cas d'élèves en situation de handicap, le nombre d'adultes peut être plus élevé.

Lors de débats sur des thématiques spécifiques préalablement préparées en classe, les lycéens rencontreront plus de 500 autres élèves et enseignants de toute l'Union européenne avec lesquels ils pourront échanger leurs points de vue tout en appréhendant leurs traditions et leurs spécificités.

Les 6 étapes avant la journée Euroscola :

- 1) Le/la responsable du jeu-concours Euroscola au Bureau en France du Parlement européen informe le Bureau du Parlement européen à Strasbourg, organisateur des journées Euroscola des écoles gagnantes et des dates choisies.
- 2) Le Bureau du Parlement européen à Strasbourg envoie aux écoles gagnantes une invitation officielle qui comporte :
 - la date du voyage ;
 - le programme et les thèmes débattus lors de la rencontre à Strasbourg ;
 - la liste des participants à remplir (en renseignant les dates de naissance) ;
 - une information sur le " webstreaming ".
- 3) L'enseignant(e) référent(e) prépare le groupe d'élèves à débattre et à échanger de manière approfondie sur les sujets à l'ordre du jour de la journée Euroscola **en anglais ou en allemand**.

Les élèves devront être répartis à l'avance en six groupes de travail d'égale importance, ayant chacun à réfléchir sur un thème. Chaque élève ne pourra appartenir qu'à un seul groupe.

Les thèmes retenus pour 2018 sont les suivants :

- " Environnement et énergies renouvelables "
- " Sécurité et droits de l'homme "

¹⁰ La composition du groupe peut faire l'objet d'un aménagement en accord avec le Bureau du Parlement européen en France, entre autres pour tenir compte des mouvements d'une année scolaire à l'autre.

- " 2018 : année européenne du patrimoine culturel "
 - " Avenir de l'Europe "
 - " Migration et intégration "
 - " Emploi des jeunes "
- 4) Les participants s'occupent de la réservation de leur hébergement ainsi que des titres de transport. Le virement bancaire de l'aide financière sera effectué après la journée Euroscola.
 - 5) Le groupe peut être accompagné par un journaliste qui assurera la couverture médiatique de cette manifestation. Le journaliste souhaitant ainsi se rendre à Strasbourg avec les gagnants du jeu-concours Euroscola doit prendre contact avec le Bureau en France du Parlement européen au plus tard 3 semaines avant la date du voyage à l'adresse suivante : epparis@ep.europa.eu.
 - 6) L'aperçu du programme d'une journée est disponible [ici](#).